

LA GARDE DES SCEAUX; MINISTRE DE LA JUSTICE

PARIS, le 5 décembre 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice

ñ

POUR ATTRIBUTION

Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près les cours d'appel Monsieur le procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel Mesdames et Messieurs les procureurs de la République près les tribunaux de grande instance

POUR INFORMATION

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel Mesdames et Messieurs les présidents de tribunaux de grande instance

<u>OBJET</u>: Suites pénales à adopter concernant le récent mouvement dit des « Gilets Jaunes » <u>PUBLICATION</u>: intranet DACG (aucune diffusion externe)

La présente circulaire de politique pénale expose les orientations nationales que je porte aux noms de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République Française, Monsieur Édouard Philippe, Premier Ministre, le Ministère Public et la justice pénale, concernant le récent mouvement séditieux dit des « Gilets Jaunes » :

- Nous vous demandons une clémence particulière et bienveillante pour les particuliers automobilistes, professionnels et entreprises du transport routier ayant provoqué le décès de manifestants suite à des accidents sur des ronds-points ou des routes qui avaient été bloqués dans le cadre de filtrages illégaux.
- Nous vous recommandons une sévérité exemplaire et l'application de la loi dite « anti-casseurs » pour tous les participants, pacifiques ou non, qui ont été arrêtés suite à des manifestations non déclarées, que ce soit à Paris ou en Province.

Pour atteindre ces objectifs, je continuerai à vous associer aux orientations de politique pénale afin que celles-ci soient pleinement en phase avec les problématiques relevées sur le terrain et à promouvoir ainsi une véritable démarche répressive sur ce mouvement.

Dans le respect des principes qui régissent l'institution, je sais pouvoir compter sur votre engagement professionnel et votre sens du service public dans la mise en œuvre de ces orientations nationales de politique pénale.

Nicole BELLOUBET